

DÉLIBÉRATION N°DL20240112 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

NOUVEL ESPACE DE COWORKING COURTE DURÉE

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 17 mai 2021 (N° DL20210057 approuvant la charte d'utilisation des espaces de l'atelier numérique), la ville a décidé d'offrir aux coworkeurs un espace de travail au sein de l'atelier numérique. Une tarification, un règlement intérieur de l'atelier numérique définissant les droits et obligations des coworkeurs et un contrat d'occupation ont ainsi été approuvés.

Trois espaces de travail en courte durée (0,5 jour à 1 jours) mais aussi en plus longue durée sous forme d'abonnement (10 jours, 1 mois et 6 mois renouvelables) sont proposés.

Face au bon taux de remplissage des trois espaces de coworking en longue durée, il est envisagé d'ouvrir un nouvel espace de coworking en courte durée, par des demi journée ou journée complète au sein de la maison des projets, 4 place de la Liberté.

La maison des projets offre en effet, des bureaux individuels et des salles de réunion, un accès internet. Un planning de réservation sera mis en place. Chaque coworker viendra avec son matériel informatique et de travail, la commune ne fournira ni copieur, ni imprimante, ni téléphone.

Le coworker hébergé à la maison des projets est soumis aux mêmes règles que celui hébergé au sein de l'atelier numérique (police d'assurance, convention d'utilisation...). Aucune délégation ou cession du droit à un tiers d'utilisation de ces espaces n'est autorisée.

L'ouverture de ce nouvel espace de coworking au sein de la maison des projets, se fera à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour une durée d'un an au maximum, compte tenu des projets de rénovation urbaine à venir. En effet, en fonction des travaux envisagés sur ce site, l'espace coworking maison des projets pourra fermer avant septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** ces nouvelles dispositions coworking courte durée,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les nouvelles conventions type coworking maison des projets et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 8 juillet 2024